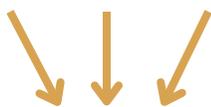


DÉCHETTERIE MODE D'EMPLOI

Les usagers résidant sur le territoire ont accès aux **sept déchetteries** suivantes :

Etival-Clairefontaine
Moyenmoutier
Neuvillers-sur-Fave
Saint-Dié-des-Vosges

Anould
Corcieux
Raon-L'Étape



Seules déchetteries pouvant accueillir les **professionnels**.

infos

Consulter les coordonnées et heures d'ouverture sur : <https://www.ca-saintdie.fr/vie-pratique/service-dechets/dechetteries>



CONSIGNES D'ACCÈS ET DE SÉCURITÉ

La quantité de dépôts est de **2m3 maximum** par jour pour les particuliers.

Tout dépôt supplémentaire est assimilé à une activité professionnelle et est soumis aux règles d'accès des entreprises stipulées à l'article 13 du règlement des déchetteries.



DE MONTER SUR LES BAVETTES

DESCENDRE DANS LA BENNE

MONTER DANS LES REMORQUES

INTERDIT DE RECUPERER DES OBJETS

RISQUE DE CHUTE

EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE

ACCÈS INTERDIT AUX ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS

? une question, un doute ?

Les agents du service Déchets vous répondent :
Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
1, Place de l'Europe 88100 Saint-Dié-des-Vosges
03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr - www.ca-saintdie.fr

DÉCHETTERIE MODE D'EMPLOI

DÉCHETS ACCEPTÉS



SONT REFUSÉS



LE CAS DES DÉCHETS AMIANTÉS



Seuls les déchets amiantés **des particuliers** sont acceptés et **uniquement** dans les déchetteries de **Anould, Corcieux et Raon-L'Étape, sur rendez-vous !** Aucun dépôt de déchets ne pourra être accepté sans rendez-vous.

Les professionnels sont invités à se diriger vers les installations de traitement de ces déchets.

? une question, un doute ?

Les agents du service Déchets vous répondent :
Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
1, Place de l'Europe 88100 Saint-Dié-des-Vosges
03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr - www.ca-saintdie.fr

DÉCHETTERIE

UN CHARGEMENT ORGANISÉ DU TEMPS DE GAGNÉ

AVANT DE VENIR...

- **Votre objet fonctionne encore ?** Pensez à la réparation, au don, à l'échange ou à la vente.
- **Pensez aux autres points d'apport :** les bornes et la reprise par les magasins.
- **Triez les déchets par type** suivant la benne de destination. NB : Pensez à vérifier qu'ils sont acceptés en déchetterie.
- **Consultez les horaires d'ouverture et regroupez vos passages** pour éviter d'attendre et de revenir.

astuce



Il y a moins d'affluence en **milieu de matinée** ou **d'après-midi en semaine**.

NOS CONSEILS DÉCHET PAR DÉCHET



Meubles, jouets, articles de jardinage, de bricolage ou décorations textiles

Démontés ou cassés



CARTONS

**Pliés ou écrasés
NON MOUILLÉS**



DÉBRIS / GRAVATS

Porcelaine, pierre, céramique...

Sans plastique



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DDS)

Produits toxiques (vernis, peintures, huiles)

Si possible dans leur emballage d'origine



DÉCHETS VERTS

Tontes, feuillages, branchages

Ne laisser ni plastique, ni ferraille



TEXTILES

Vêtements, chaussures, bijoux, accessoires, linge de maison

A déposer dans un sac

LORS DE VOTRE VENUE...

- **Garez-vous** correctement pour ne pas gêner la circulation et **coupez votre moteur** lors du déchargement.
- **Respectez le règlement et les consignes** données par l'agent de déchetterie. En cas de doute, n'hésitez pas à lui demander.

? une question, un doute ?

Les agents du service Déchets vous répondent :
Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
1, Place de l'Europe 88100 Saint-Dié-des-Vosges
03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr - www.ca-saintdie.fr

DÉCHETTERIE

OÙ VONT LES DÉCHETS UNE FOIS DÉPOSÉS EN DÉCHETTERIE ?

ILS AURONT UNE SECONDE VIE



Vendus par Emmaüs, ils pourront servir à d'autres.

NB : pour les gros meubles en bon état, vous pouvez appeler directement Emmaüs au 03 29 50 48 74 pour qu'ils viennent les chercher gratuitement chez vous.



Les vêtements, chaussures et le linge en bon état pourront être à nouveau portés !

Dans tous les cas, quelque soit leur état, ils sont à déposer propres et secs dans les bornes dédiées.

ILS SERONT RECYCLÉS OU VALORISÉS ÉNERGÉTIQUEMENT



? une question, un doute ?

Les agents du service Déchets vous répondent :
Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
1, Place de l'Europe 88100 Saint-Dié-des-Vosges
03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr - www.ca-saintdie.fr

REOMI DÉCRYPTAGE SPÉCIAL ADMINISTRATIONS



QU'EST-CE QUI CHANGE ?

Application d'un **abonnement fixe** par administration et d'un **tarif ajusté au volume du bac** mis à disposition (voir grille ci-dessous).

Exemple pour une commune qui a :

2 bacs de 140 L
à l'école

1 bac de 240 L
à la salle des Fêtes

2 bacs 660 L
au cimetière

Avant le vote :

Tarifs par bac :

2 x 168,80 € = 337,60 €

1 x 289,38 € = 289,38 €

2 x 795,79 € = 1 591,58 €

= 2 218,56 €

Après le vote :

Abonnement : 106,46 €

Tarifs par bac :

2 x 49,90 € = 99,80 €

1 x 85,54 € = 74,40 €

2 x 235,24 € = 470,48 €

= 644,68 €

Tarif rétroactif

Un **nouveau tarif** a été délibéré par les élus, il sera appliqué et comptabilisé à partir de janvier 2024.

Le tarif appliqué est dégressif au regard des administrations. Le nombre de bacs affectés est nettement plus conséquent que pour les professionnels.

TARIFS 2024

pour les 55 communes
hors secteur Fave
Meurthe Galilée

Abonnement à l'entité	106,46 €
Abonnement par bac de 140 L	49,90 €
Abonnement par bac de 240 L	85,54 €
Abonnement par bac de 360 L	128,31 €
Abonnement par bac de 660 L	235,24 €

? une question, un doute ?

Les agents du service Déchets vous répondent :

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

1, Place de l'Europe 88100 Saint-Dié-des-Vosges

03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr - www.ca-saintdie.fr